

MODE OPÉRATOIRE ET COMPENSATIONS

Du télétravail temps partiel à la demande
explicite de l'entreprise dans le cadre du projet de
réaménagement des sites parisiens
(Les Ulis, Issy-les-Moulineaux, Nanterre)



MODE OPÉRATOIRE EMPLOYÉ

Modalité du télétravail : minimum 2 jours entiers par semaine / maximum 4 jours entiers par semaine

- Compléter le formulaire de demande de volontariat au télétravail
- Ajouter à sa demande le formulaire d'approbation du manager dûment rempli
- Envoyer le tout par email à l'adresse "france telework" ou telework.france@hp.com
- les demandes de 4 jours par semaine seront soumises à l'avis du médecin du travail
- Attendre l'approbation HR avant toute autre démarche
- Informer sa compagnie d'assurance de l'exercice à domicile d'une activité de bureau sans accueil du public à raison de x jours par semaine et que sa multirisque habitation doit couvrir sa présence pendant ces journées de travail.
- Fournir une attestation de l'assureur précisant la prise en charge du risque au titre du télétravail et justifiant la surprime éventuelle pour enclencher le télétravail – document à fournir annuellement par la suite.
- Retourner l'avenant signé à HROPS (case courrier 16 – 5 avenue R. Chanas 38053 GRENOBLE cedex 09)
- Les personnes souhaitant bénéficier du remboursement des frais de résiliation du fait de l'installation d'un nouveau FAI (fournisseur d'accès internet) devront en faire la demande dans les 30 jours suivant la signature de l'avenant

2. 4 semaines à l'avance, saisir dans Time and Labor les jours télétravaillés (code «TELEW » s'ajoute en complément du code « PEG »)



MODE OPÉRATOIRE MANAGER

- Compléter le formulaire d'approbation
- Saisir ou vérifier dans MIG le code « workplace type » approprié : l'employé sédentaire devient mobile – code ONMO – le code teleworker est uniquement disponible pour les télétravailleurs temps plein donc non applicable.
- Pour rappel, il est de votre responsabilité de vérifier la saisie de votre employé des jours de télétravail dans TAL (code «TELEW » s'ajoute en complément du code « REG »).



LES COMPENSATIONS FINANCIERES A LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

| Type de mesure | modalités d'application | montant pour 2 jours de tw / sem | montant pour 3 jours de tw / sem | montant pour 4 jours de tw / sem |
|--|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Fourniture d'un ordinateur portable | commande à effectuer via le site IT si l'employé possède un ordinateur bureau (voir guide du télétravailleur) | - | - | - |
| Remboursement ADSL | remboursement via EEM sur présentation d'un justificatif chaque mois | 40 euros max par mois | | |
| Aide à l'installation en matériel (bureau, fauteuil ergonomique, téléphone et casque adapté, rehausseur, clavier, souris, diagnostic électrique...) | Remboursement via la fiche de paie sur présentation d'une facture détaillée acquittée et dans les 3 mois suivant la signature de l'avenant | 500 euros | | 750 euros |
| Frais résiliation Fournisseur d'Accès Internet | Les frais de résiliation du fait de l'installation d'un nouveau FAI peuvent être remboursés via EEM dans les 30 jours suivant la signature de l'avenant au maximum. | - | - | - |
| Indemnité de "chauffage et électricité" | Remboursement via la fiche de paie sur demande de l'équipe HR. - 1er versement annuel le mois suivant la mise en place du télétravail ensuite 1 fois par an à date anniversaire. | 432 euros nets par an | 648 euros nets par an | 864 euros nets par an |
| Assurance (en cas de surprime) | Remboursement via la fiche de paie initié par l'équipe HR sur présentation d'une attestation de l'assureur précisant la prise en charge du risque au titre du télétravail et justifiant la surprime éventuelle – document à fournir annuellement par la suite. 1er versement le mois suivant la mise en place du télétravail ensuite 1 fois par an à date anniversaire. | | | |
| Une solution de téléphonie adaptée sera mise en place pour permettre aux collaborateurs d'être joints (voix sur IP à défaut un téléphone portable ou une seconde ligne adsl) | | | | |